



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : transversalisation de la problématique hommes-femmes, situations et questions de programme

Situation des Palestiniennes et aide à leur apporter

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 2014/1 du Conseil économique et social, rend compte de la situation des femmes palestiniennes du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014 et donne une vue d'ensemble de l'aide qui leur est apportée par les organismes des Nations Unies dans les domaines suivants : éducation et formation, santé, émancipation économique et moyens de subsistance, état de droit et violence à l'égard des femmes, pouvoir et prise de décisions, et renforcement des institutions. Il présente en conclusion plusieurs recommandations adressées à la Commission de la condition de la femme pour examen.

* E/CN.6/2015/1.



I Introduction

1. Dans sa résolution 2014/1 sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter, le Conseil économique et social s'est déclaré profondément préoccupé par la gravité de la situation des Palestiniennes du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et par la situation socioéconomique et humanitaire critique dans la bande de Gaza. Il a prié le Secrétaire général de garder la question à l'étude, d'aider les Palestiniennes par tous les moyens possibles, notamment ceux décrits dans son rapport précédent sur la question (E/CN.6/2014/6), et de présenter à la Commission de la condition de la femme, à sa cinquante-neuvième session, un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution, qui rende compte des informations communiquées par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

2. Le présent rapport porte sur la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014 et offre un examen de la situation des Palestiniennes à la lumière des informations fournies par les organismes des Nations Unies et les experts qui suivent la situation des Palestiniens dans l'État de Palestine¹.

3. Sauf indications contraires, le présent rapport a été établi à partir des contributions et informations communiquées par les organismes des Nations Unies qui fournissent une assistance aux Palestiniennes, dont la CESAO. Il s'agit de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat des Nations Unies, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), de la CNUCED, du Programme d'assistance au peuple palestinien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Il complète d'autres rapports consacrés aux conditions de vie et à la situation socioéconomique du peuple palestinien (voir A/69/84-E/2014/75, A/69/371-E/2014/650, A/69/81-E/2014/13 et A/69/13).

II. Situation des femmes palestiniennes

4. Au cours de la période considérée, de nouveaux efforts ont été faits pour que les négociations directes entre Israéliens et Palestiniens à propos du statut final reprennent sous les auspices des États-Unis. Un dialogue direct entre les parties a

¹ En application du rapport du Secrétaire général sur le statut de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies daté du 8 mars 2013 (A/67/738), l'appellation « État de Palestine » est désormais employée dans tous les documents de l'ONU, même si cela n'empêche pas l'utilisation de l'expression « Territoire palestinien occupé », en usage dans les rapports précédents.

été engagé en juillet 2013 et s'est intensifié au cours des neuf mois suivants mais n'a débouché sur aucun accord, conduisant à une suspension des pourparlers à la fin d'avril 2014. Les annonces d'implantations israéliennes qui ont accompagné chaque série de libérations de prisonniers palestiniens sont venues compliquer le processus de négociation. À la fin de mars 2014, Israël a refusé de libérer la dernière série de prisonniers, arguant d'une absence de progrès sur le plan politique dans les pourparlers de paix, et l'État de Palestine a alors entrepris d'adhérer à 15 conventions et traités internationaux, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, entrée en vigueur depuis lors. Faisant suite à l'accord signant la réconciliation du Fatah et du Hamas en date du 23 avril 2014, un gouvernement de consensus national a été formé le 2 juin 2014, dans le respect des engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et des positions du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe².

5. La détérioration de la situation en Cisjordanie a donné lieu à une flambée de violence et à plusieurs événements inquiétants, notamment l'enlèvement et l'assassinat de trois adolescents israéliens suivis de la mort d'un adolescent palestinien, lui aussi enlevé et assassiné, l'expansion des implantations, des violences commises par des colons, des expropriations foncières, la démolition de maisons palestiniennes et un grand nombre d'arrestations de Palestiniens, dont des sympathisants du Hamas, et des heurts opposant des Palestiniens aux forces armées et aux colons israéliens. Durant cette période très tendue, les militants de la bande de Gaza ont intensifié leurs tirs de roquettes sur Israël qui a répliqué la plupart du temps par des frappes aériennes. La situation a commencé de s'envenimer le 7 juillet, à la suite de la revendication par le Hamas du tir d'une salve de roquettes contre Israël, en représailles à l'arrestation de centaines de membres de ce mouvement en Cisjordanie, qui a fait voler en éclats une trêve de 20 mois. Le 8 juillet, Israël a lancé l'opération « Bordure protectrice », en annonçant qu'elle avait pour objectif de faire cesser les attaques à la roquette et de détruire la capacité du Hamas de mener des opérations dans le pays, notamment par la destruction de tunnels. Le cessez-le-feu sans limitation de durée qui a été prononcé le 26 août grâce aux efforts de l'Égypte a été en grande partie respecté jusqu'à présent.

6. Ce n'est que la troisième fois en six ans qu'on a déploré un conflit d'une telle gravité. D'une durée de 51 jours, il a provoqué des pertes en vies humaines et causé des dégâts sans précédents. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, plus de 2 100 Palestiniens, dont 1 475 civils (709 hommes, 260 femmes et 506 enfants) ont été tués, et plus de 11 100 blessés, dont 3 374 enfants, 2 088 femmes et 410 personnes âgées³. Soixante-six soldats israéliens et six civils, dont un enfant et un étranger, ont été tués, et 250 civils israéliens et 450 soldats ont été blessés. À Gaza, 18 000 maisons auraient été détruites ou gravement endommagées, tout comme 111 installations de l'UNRWA et infrastructures essentielles, dont l'unique centrale électrique. Au plus fort du conflit, plus de 500 000 personnes ont été déplacées, 293 000 d'entre elles ayant trouvé refuge dans les écoles de l'UNRWA, et 100 000 personnes se retrouvent sans foyer et restent déplacées.

² Le Quatuor a demandé à tous les membres des futurs Gouvernements palestiniens de respecter le principe de non-violence, de reconnaître Israël et d'honorer les accords et engagements passés, dont la feuille de route.

³ Données communiquées par le Ministère palestinien de la santé.

7. Le 23 juillet 2014, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution S-21/1 dans laquelle il a décidé de dépêcher une commission d'enquête internationale indépendante qui serait chargée d'enquêter sur toutes les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme commises dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en particulier dans la bande de Gaza occupée, dans le contexte des opérations militaires lancées le 13 juin 2014, et de lui faire rapport à sa vingt-huitième session, en mars 2015. Un expert technique des questions intéressant les femmes a été déployé par ONU-Femmes pour appuyer l'enquête.

8. Le conflit a eu des effets dévastateurs sur les femmes et leur famille en aggravant leur vulnérabilité et le climat d'insécurité. À Gaza, les femmes, qui sont celles qui assument l'essentiel des soins primaires, rencontrent d'énormes difficultés au vu du grand nombre de familles qui sont endeuillées ou comptent des blessés en leur sein et compte tenu des conséquences à long terme des destructions d'infrastructures et du fait que les services ont été amputés d'une partie de leurs capacités. Les femmes et les filles ont plus particulièrement souffert des déplacements et des conditions d'hébergement dans des abris où certaines d'entre elles ont été victimes de harcèlement sexuel et de violence sexiste, et où elles ont vécu dans la promiscuité, subi des atteintes à leur dignité et pâti d'une mauvaise hygiène⁴. La souffrance psychosociale, qui atteignait un niveau déjà élevé dans la population de Gaza, a considérablement augmenté sous l'effet du conflit et nécessitera un accompagnement spécialisé, plus particulièrement des enfants et des femmes⁴. Les ménages dirigés par des femmes, y compris des veuves de fraîche date, sont un groupe auquel il faut apporter protection et soutien à titre prioritaire.

9. En Cisjordanie, durant la période considérée, les tensions et les affrontements violents entre les Palestiniens, les forces de sécurité israéliennes et les colons ont causé un nombre de morts et de blessés civils bien plus important que l'année précédente. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires⁵, en Cisjordanie, 44 civils palestiniens (34 hommes et 10 garçons) ont été tués, et 4 611 blessés (3 497 hommes, 92 femmes, 970 garçons et 52 filles) par les Forces de défense israéliennes, tandis que 145 Palestiniens (99 hommes, 10 femmes, 30 garçons et 6 filles) ont été blessés par des colons israéliens. Soixante-dix-huit colons israéliens (58 hommes, 8 femmes, 8 garçons et 4 filles) ont été blessés par des Palestiniens.

10. La poursuite de l'occupation de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, par Israël et le bouclage de la bande de Gaza ont continué de nuire à la situation économique et sociale des Palestiniens dans le territoire palestinien occupé. Les conditions de vie des femmes varient grandement en fonction des facteurs socioculturels, du statut différent appliqué aux femmes et aux hommes palestiniens⁶ selon les zones et des obstacles qui en découlent en termes de liberté de circulation et d'accès. En septembre 2014, environ 1,8 million de Palestiniens vivant dans la bande de Gaza étaient encore isolés du reste de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-

⁴ Gaza Crisis Appeal, September 2014 Update, à l'adresse http://www.ochaopt.org/documents/Gaza_Crisis_Appeal_9_September.pdf (consulté en septembre 2014).

⁵ Les chiffres couvrent la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 août 2014.

⁶ Suite aux Accords d'Oslo de 1993 et à l'accord intérimaire de 1995 entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, la Cisjordanie a été scindée en trois zones A, B et C. Israël a confié à l'Autorité palestinienne une importante responsabilité dans les zones A et B, la zone C restant sous son autorité pleine et entière.

Est, en raison du maintien du bouclage imposé par Israël. Les résidents palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza n'ont toujours qu'un accès limité à Jérusalem-Est. Des restrictions physiques et administratives continuent d'entraver l'accès des agents humanitaires à certaines des communautés les plus vulnérables de la zone C, en particulier celles vivant dans la zone de tir et derrière la barrière de séparation.

11. Le taux d'insécurité alimentaire est resté élevé, atteignant les 33 % pour la Cisjordanie et la bande de Gaza réunies (57 % dans la bande de Gaza et 19 % en Cisjordanie)⁷, en raison de la poursuite du blocage de la bande de Gaza et des restrictions d'accès à la Cisjordanie, qui s'accompagnent de taux élevés de pauvreté et d'une hausse constante des prix des denrées alimentaires, en compromettant les moyens d'existence des résidents. L'insécurité alimentaire étant définie dans le contexte palestinien comme l'impossibilité de s'approvisionner en nourriture pour des raisons économiques, elle fluctue en fonction des résultats économiques. En Cisjordanie, elle s'est aggravée par rapport à l'an dernier, où son taux était de 14 %.

12. Les ménages dirigés par une femme représentent 9,8 % de toutes les familles vivant dans le territoire palestinien occupé (8,3 % dans la bande de Gaza et 10,5 % en Cisjordanie). Selon les données les plus récentes⁷, 26 % des ménages dirigés par une femme en Cisjordanie souffrent de l'insécurité alimentaire, contre 18 % des ménages dirigés par un homme. Dans la bande de Gaza, la situation est inverse en raison de l'aide extérieure fournie aux ménages dirigés par une femme, dont 51 % sont touchés par l'insécurité alimentaire, alors que les ménages dirigés par un homme le sont à 58 %. Selon les estimations disponibles, l'insécurité alimentaire aurait augmenté à Gaza en raison du conflit récent, des taux élevés de déplacement, de l'incapacité de la population d'accéder à ses moyens de subsistance, en particulier l'agriculture, et de l'augmentation du chômage, tous facteurs qui laissent craindre une détérioration de l'état nutritionnel des femmes et des enfants⁸.

13. Les femmes continuent de rencontrer de grandes difficultés sur le marché du travail. Leur taux d'activité reste bas, 16 % à Gaza (contre 65,8 % pour les hommes) et 18 % en Cisjordanie (contre 71,3 % pour les hommes). D'après les données disponibles, le nombre de chômeuses est resté élevé durant la période considérée, avec des taux de chômage de 61 % à Gaza et de 26 % en Cisjordanie⁹. Les jeunes femmes sont nettement plus touchées que les jeunes hommes, avec des taux de chômage de 64,7 % et 36,9 % respectivement. La situation est particulièrement grave à Gaza où le taux de chômage a atteint 86,3 % chez les jeunes femmes et 51,8 % chez les jeunes hommes⁹. Les femmes sont toujours victimes de discriminations au travail, comme l'attestent les écarts de salaire. Le salaire quotidien moyen des femmes représentait 81,1 % de celui des hommes en 2013¹⁰, de sorte que l'écart salarial s'est creusé de 5,7 points de pourcentage par rapport à 2012.

⁷ FAO, UNRWA, PAM et Bureau palestinien central de statistique, « Socioeconomic and food security survey 2013: West Bank and Gaza Strip » (données non publiées).

⁸ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Gaza Initial Rapid Assessment » (27 août 2014).

⁹ Bureau palestinien central de statistique, 2014. Labour Force Survey: (April–June, 2014) Round, (Q2/2014). Revised Press Report on the Labour Force Survey Results. Ramallah, Palestine.

¹⁰ Bureau palestinien central de statistique. « Labour force survey annual report » (2013).

14. L'accès limité aux soins de santé primaires et la pénurie de médicaments et d'articles à usage unique restent préoccupants, ces problèmes tendant à s'aggraver à Gaza. La crise actuelle a touché les centres de santé, qui manquent de matériel médical et de réserves, ce qui empêche le personnel soignant de répondre de manière adéquate aux besoins des femmes et des filles en matière de santé procréative et sexuelle. En raison de la destruction de maisons et du manque d'abris, 3 000 femmes enceintes déplacées devraient continuer d'être privées de soins primaires, d'un régime alimentaire approprié et de compléments vitaminés⁴. Durant la crise, plus de 45 000 femmes enceintes n'ont pu bénéficier des services de santé procréative de base, et près de 5 000 d'entre elles ont dû accoucher dans des conditions extrêmement difficiles⁴.

15. La situation reste très critique en ce qui concerne l'eau et l'énergie. Le seul aquifère de Gaza sera inutilisable dès le début de l'année 2016 et sa dégradation sera irréversible d'ici à 2020; 95 % de l'eau qui en est issue est impropre à la consommation humaine. La population en est réduite à boire de l'eau de mer dessalée, achetée auprès de navires-citernes ou traitée à domicile au moyen de petits dispositifs de dessalement¹¹. Avant le conflit, l'approvisionnement irrégulier en énergie ne répondait qu'à 46 % environ de la demande. Le fonctionnement des services de base, dont l'approvisionnement en eau et l'assainissement, a gravement pâti de la destruction des infrastructures publiques au cours du récent conflit, dont l'unique centrale électrique et des installations de gestion de l'eau, ce qui a de graves conséquences en matière de santé publique, y compris pour les femmes.

16. En ce qui concerne l'éducation, les résultats sont mitigés. D'après les données les plus récentes de l'Institut de statistique de l'UNESCO¹², le taux net de scolarisation dans l'éducation primaire en Palestine, après ajustement, était de 92,74 % en 2012, avec un indice de parité des sexes de 0,99. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le taux de scolarisation était de 83,6 %, avec un indice de 1,06 dénotant un nombre de filles légèrement supérieur à celui des garçons. Dans le second cycle de l'enseignement secondaire, le taux était de 71,55 %, avec un indice de 1,24 en faveur des filles. Ces progrès en termes de scolarisation se sont toutefois accompagnés d'un recul général de l'enseignement, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, qui résulte de la violence, du bouclage de Gaza et des restrictions imposées à la circulation. Par ailleurs, le fait que les femmes sont considérablement plus éduquées que par le passé n'a pas eu pour effet d'améliorer leur participation au marché du travail. Le système éducatif a du mal à faire face à la croissance continue de la population dans un contexte marqué par le manque d'infrastructures, ce qui a des conséquences négatives sur la qualité de l'enseignement dispensé. Avant la crise, il manquait environ 200 établissements scolaires dans la bande de Gaza pour pouvoir répondre aux besoins et les deux tiers d'entre eux avaient instauré un système de classes alternées. Les hostilités devraient avoir pour effet d'aggraver le manque de salles de cours, puisque environ 258 établissements scolaires (dont au moins 75 de l'UNRWA) ont été endommagés ou parfois complètement détruits⁴. En Cisjordanie, les enfants et leurs familles sont toujours en proie à l'appréhension et à la peur sur le chemin de l'école, redoutant d'être harcelés par des colons ou les forces de sécurité israéliennes, et craignant d'être molestés ou humiliés aux postes de contrôle.

¹¹ http://www.unicef.org/oPt/Outcome_document_on_Water_and_Energy_in_Gaza_-_16_May_2014.pdf.

17. Si les Palestiniennes ont continué de jouer différents rôles dans la vie politique, elles demeurent sous-représentées dans les organes et les processus de décision officiels. En septembre 2014, trois seulement des 17 portefeuilles ministériels (16,6 %) dans le nouveau Gouvernement de consensus national avaient été confiés à des femmes, soit une hausse de 12,5 % par rapport au gouvernement précédent mais une baisse de 21 % par rapport au gouvernement de mai 2012. Dans le secteur de la justice, les femmes ne représentent que 15 % des juges, 16 % des procureurs et 21 % des avocats, ce qui dénote un certain recul puisque ces taux étaient respectivement de 15 %, 19,5 % et 32,5 % l'année précédente. Dans la fonction publique, 41 % des postes sont occupés par des femmes mais ce ne sont généralement pas des postes de responsabilité¹³.

18. La faiblesse de l'état de droit pose toujours problème dans le territoire palestinien occupé. Les femmes, notamment celles qui sont victimes de violence, se heurtent toujours à de nombreux obstacles pour accéder au système judiciaire et obtenir réparation¹⁴. La législation en vigueur comprend des lois dépassées et discriminatoires envers les femmes, notamment en matière de divorce et de garde des enfants. Les femmes et les filles connaissent toute une série de problèmes pour avoir accès aux services de sécurité et de justice, depuis la difficulté de se rendre en personne dans les locaux des institutions compétentes, notamment pour celles qui résident dans la zone C, jusqu'à la stigmatisation et aux pressions exercées par la famille et le groupe social sur celles qui cherchent à obtenir réparation. Même quand elles parviennent à accéder à ces services, elles se retrouvent souvent face à des fonctionnaires qui n'ont pas les compétences requises pour traiter des affaires de violence à l'égard des femmes et des filles et qui continuent de se référer à des dispositions archaïques tirées du Code pénal ou ayant trait au statut personnel, qui portent atteinte aux droits de ces femmes.

19. Le règlement à l'amiable reste utilisé pour les questions considérées traditionnellement comme relevant de la sphère privée, notamment ce qu'on appelle les crimes d'honneur et la violence familiale. Les partenaires de la société civile ont indiqué que 19 homicides de femmes avaient été signalés de janvier à septembre 2014 contre 28 durant toute l'année 2013. Il est toutefois vraisemblable que tous les cas n'ont pas été signalés. Durant la période considérée, aucun cas de crime d'honneur n'a été signalé au HCDH à Gaza, ce qui pourrait s'expliquer par le contexte social et culturel et le refus de faire ouvertement état de tels actes. Selon le HCDH, les homicides de femmes obéiraient à de nouveaux mobiles et résulteraient de différends ou de crimes familiaux. Des études semblent indiquer que le surpeuplement, dû notamment à la situation du logement à Gaza et à Jérusalem-Est, exacerbe la violence au sein des ménages¹⁵.

20. Le Gouvernement palestinien a continué de prendre des mesures utiles pour renforcer les capacités de prévention et de répression des différentes formes de violence à l'égard des femmes. En mai 2014, le Président a promulgué un décret présidentiel portant modification de certains articles du Code pénal en en

¹² <http://data.uis.unesco.org>.

¹³ Données de 2012 communiquées par le Conseil général du personnel de l'Autorité palestinienne.

¹⁴ ONU-Femmes, « Women's Access to Justice - Access Denied » (décembre 2014).

¹⁵ Conseil norvégien pour les réfugiés, « Overview of the Housing Situation in the Gaza Strip » (mars 2013), et Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Easing the blockade: Assessing the humanitarian impact on the population of the Gaza Strip » (mars 2011).

supprimant les dispositions prévoyant l'indulgence de la justice à l'égard de meurtres commis au nom de l'honneur familial. Le Gouvernement palestinien a approuvé le système national d'orientation des femmes victimes de violence (Takamol) en 2014. La loi sur la protection de la famille contre la violence a été provisoirement acceptée sous réserve de conformité à la Loi fondamentale palestinienne. Le Bureau du Procureur général a nommé 15 procureurs expérimentés pour instruire les affaires de violence à l'égard des femmes. Il est toutefois nécessaire de poursuivre l'action visant à améliorer et à étendre les services et l'accès à la justice de toutes les victimes présentes et passées de la violence sexiste, et à examiner, réviser et renforcer les lois pertinentes.

III. Assistance aux Palestiniennes

21. L'Organisation des Nations Unies a poursuivi ses efforts pour faire face aux nombreux obstacles au développement et aux difficultés humanitaires. Les priorités concernant l'appui de l'ONU au peuple palestinien sont définies dans une série de documents, notamment le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de l'État de Palestine 2014-2016, qui est aligné sur le Plan palestinien de développement national pour 2014-2016, et le plan d'intervention stratégique de 2014 pour le territoire palestinien occupé, qui décrit la programmation humanitaire. La présente section fait le point sur l'assistance fournie par les organismes des Nations Unies, en coopération avec l'Autorité palestinienne, les donateurs et la société civile, pour répondre aux besoins particuliers des femmes et des filles dans les domaines suivants : éducation et formation, santé, émancipation économique et moyens de subsistance, état de droit et violence à l'égard des femmes, pouvoir et prise de décisions, et renforcement des institutions.

A. Éducation et formation

22. Les organismes des Nations Unies ont poursuivi la mise en œuvre d'un ensemble d'initiatives visant à promouvoir l'accès des femmes et des filles à l'éducation et à la formation et à améliorer les conditions d'apprentissage. Au cours de l'année scolaire 2013/14, en Cisjordanie, 29 518 filles (soit 59 % des élèves) étaient inscrites dans les écoles élémentaires et préparatoires de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et 111 825 dans la bande de Gaza (soit 48 % des élèves); 630 étudiantes étaient inscrites à des programmes de formation technique et professionnelle (soit 55 % des élèves) et 427 étudiantes (soit 63 % des élèves) étaient inscrites à un programme de formation des enseignants administré par l'UNWRA. Celui-ci a en outre accordé 36 bourses à de jeunes réfugiés, dont 30 à des étudiantes dont les résultats scolaires étaient excellents mais qui sans cela n'auraient pas eu les moyens de poursuivre des études supérieures dans des domaines tels que l'administration des entreprises, les sciences, l'ingénierie, la finance et la comptabilité. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dans le cadre de son programme Al-Fakhoora Dynamic Futures à Gaza, a accordé des bourses universitaires à 324 étudiants (dont 180 étudiantes) et a appuyé leur autonomisation économique en leur garantissant un stage rémunéré pour faciliter leur intégration au marché du travail.

23. Afin de promouvoir l'accès à une éducation de qualité pour tous les enfants palestiniens, neuf organismes des Nations Unies¹⁶ coordonnés par l'UNESCO ont continué d'aider le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur à élaborer un dispositif complet permettant de renforcer les capacités en matière de développement de la petite enfance et de promouvoir une éducation adaptée à tous les enfants, sans distinction fondée sur le sexe, le handicap, leur milieu ou leur situation particulière. Une avancée majeure a été réalisée avec la création d'une année d'éducation préscolaire dans 30 écoles publiques en Cisjordanie et 14 à Gaza afin d'améliorer le développement et les capacités d'apprentissage de 1 000 enfants (dont 50 % de filles). Dans le cadre du projet « développement du jeune enfant », 44 enseignantes ont été formées dans ces écoles pilotes, aux côtés d'enseignants pour le premier niveau de l'école primaire afin d'assurer la transition entre les deux niveaux. En outre, 603 étudiants (dont 369 étudiantes) et 825 enseignants (dont 518 femmes) ont bénéficié de sessions de formation et de sensibilisation sur l'enseignement pour tous à Gaza.

24. En Cisjordanie, l'UNICEF et ses partenaires ont appuyé les efforts visant à assurer un accès sécurisé aux écoles lors des trajets quotidiens des enfants, en assurant l'accompagnement et la protection des écoliers aux 14 postes de contrôle militaires et points de passage israéliens. Au total, 3 568 enfants (dont 29 % de filles) et 304 enseignants en ont bénéficié. À Gaza, l'UNICEF, en collaboration avec le Ministère de l'éducation et ses partenaires, a apporté son soutien à la réouverture d'écoles, afin d'assurer la scolarisation de 230 000 écoliers (dont 52 % de filles) à la fin des hostilités. Cette aide comprend le nettoyage et la désinfection de 27 écoles publiques qui ont servi d'abris collectifs pendant le conflit, ainsi que la formation de quelque 12 000 enseignants et membres du personnel administratif dans les domaines du soutien psychosocial, de la politique de non-violence dans les écoles, et de l'identification des enfants traumatisés et des centres susceptibles de les aider. Avec ses partenaires, l'UNICEF a mis en place des activités périscolaires dont ont bénéficié 14 000 adolescents (dont 50 % de filles) qui comprennent des activités ludiques, d'apprentissage créatif et de préparation à la vie quotidienne. Attentives à toute discrimination sexuelle, les activités périscolaires s'attachent à améliorer la participation des filles et leurs aptitudes à diriger.

25. L'aide alimentaire constitue toujours un élément important de l'amélioration des conditions d'apprentissage. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a apporté une aide alimentaire à 140 014 enfants (dont 50 % de filles) des écoles de Cisjordanie et de la Bande de Gaza. ONU-Femmes a maintenu le programme « Women Run School Canteens » (« Cantines scolaires tenues par des femmes ») en Cisjordanie, qui permet à 123 809 écoliers (dont 50 % de filles) de bénéficier d'une alimentation saine et nutritive. À travers des activités parascolaires, ce programme attire également l'attention des enseignants, des enfants, du personnel ainsi que des parents sur les effets bénéfiques d'une bonne alimentation sur la santé.

¹⁶ Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

26. L'UNESCO a continué d'appuyer la formation de 83 étudiantes en journalisme sur l'utilisation des médias sociaux et la présentation de l'information tenant compte de la problématique hommes-femmes. De plus, des ateliers spécialisés ont été organisés sur les droits des femmes journalistes, la déontologie des médias et le rôle des femmes journalistes dans la promotion de la réconciliation. Trente femmes journalistes de Gaza et de Cisjordanie bénéficient actuellement de services de soutien psychosocial.

B. Santé

27. L'ONU a continué à s'appuyer sur les bonnes pratiques et les résultats satisfaisants constatés l'année dernière pour améliorer l'accès aux services de santé ainsi que leur qualité, notamment en ce qui concerne les soins relatifs à la procréation et la maternité. L'UNRWA reste le principal pourvoyeur de services de santé de base en Cisjordanie et à Gaza, où il a mis en place différents établissements de soins ainsi que des équipes médicales mobiles, et emploie plus de 2 000 personnes. D'octobre 2013 à juin 2014, l'Office de secours a suivi la grossesse de plus de 30 000 Palestiniennes réfugiées en Cisjordanie, ce qui représente le double de celles qui avaient été suivies l'année précédente. En tout, 11 258 réfugiées Palestiniennes (68,6 %) ont été dirigées vers des services de soins secondaires et tertiaires.

28. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a continué d'appuyer le programme national de planning familial et a fait en sorte que ses services soient assurés dans les cliniques du Ministère de la santé et par des organisations de la société civile. Le Fonds a également maintenu son aide à un programme de surveillance de la mortalité maternelle, et a appuyé l'intégration de services liés à la violence sexiste dans le système national de santé afin de détecter, traiter et orienter les victimes de la violence sexiste. Au total, 1 200 professionnels de la santé ont reçu une formation à cet effet. Pendant les hostilités à Gaza, le Fonds a fourni du matériel médical et les médicaments de base à 5 maternités de la ville et 4 000 déplacées ont reçu des trousseaux d'hygiène féminine, des soins en obstétrique et un soutien psychosocial. Le Fonds a en outre proposé à 120 000 jeunes déplacés des activités ludiques et une aide psychosociale.

29. Les organismes des Nations Unies ont continué de proposer un large éventail de services psychosociaux et à soutenir les initiatives pour améliorer la qualité des services de santé mentale. Le programme de santé mentale d'urgence de l'UNWRA a porté une attention particulière aux femmes et enfants bédouins palestiniens réfugiés dans la zone C et la zone de jointure afin de leur apporter des services de consultations et un soutien psychosocial. Au cours de la période considérée, 2 735 femmes et filles (56 %) ont participé à des activités de groupe psychosociales. L'Office de secours a également mis en place des programmes de sensibilisation collective et de modification des comportements, y compris des services de protection de la famille reposant sur la collectivité intégrés aux centres de soins de santé primaires, afin de lutter contre la violence sexiste et garantir la protection de l'enfance, ainsi que les droits en matière de santé procréative et sexuelle. À travers le programme de protection de la famille et de l'enfance, l'UNWRA cherche à protéger de toute forme d'abus, de négligence et de discrimination les groupes les plus vulnérables dans les camps de réfugiés palestiniens, tels que les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes âgées, et les personnes ayant besoin de soins

spécifiques. Avec l'aide de l'OMS, 117 professionnels de la santé mentale (dont 42 % de femmes) ont reçu une formation spécialisée sur la santé mentale des enfants et des adolescents, les thérapies familiales centrées sur la violence faite aux femmes, leur guérison, ainsi que les thérapies cognitivo-comportementales.

30. En réponse à l'escalade de la violence à Gaza, l'UNICEF a fourni des médicaments et des articles médicaux consommables aux hôpitaux pédiatriques et aux centres de soins de santé primaires de la bande de Gaza, dont ont bénéficié au moins 30 000 enfants (50 % de filles). De plus, l'UNICEF a mené des opérations de sensibilisation sur les maladies transmissibles qui ont touché 3 998 femmes (47 % du total) et 2 935 enfants (dont 50 % de filles). À Gaza, plus de 23 475 mères allaitantes ont bénéficié de conseils sur l'allaitement au sein, dont 6 202 durant le conflit.

C. Émancipation économique et moyens de subsistance

31. Dans le cadre du programme de développement, les organismes des Nations Unies ont continué à privilégier les initiatives qui favorisent l'émancipation économique des femmes et améliorent la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance.

32. L'appui au microcrédit a continué de permettre, à court terme, d'alléger la pauvreté en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. En Cisjordanie, le programme de microfinancement de l'UNWRA a accordé 2 776 prêts à des réfugiées palestiniennes (36 % du nombre total de prêts accordés), représentant un investissement de 3 millions de dollars (28 % du montant total des prêts). Afin de favoriser l'émancipation économique des femmes, l'Office de secours a initié un programme de microfinancement ciblant uniquement des femmes exerçant des activités rémunérées à domicile.

33. Le PNUD, dans le cadre de son Programme de démarginalisation économique des familles défavorisées a aidé près de 4 000 femmes chefs d'entreprise et ménages dirigés par une femme en Cisjordanie et dans la bande de Gaza à s'assurer un revenu et un emploi durables. En conséquence, 37 % des familles bénéficiaires ciblées sont sorties de la pauvreté et 79 % ont vu leur revenu moyen mensuel s'accroître de 64 %. De plus, les interventions du PNUD ont contribué à créer plus de 5 000 nouveaux emplois rémunérés et durables pour les femmes, ce qui a généré une augmentation substantielle des revenus familiaux. Les femmes propriétaires ou chefs d'entreprise ont pu accéder plus facilement aux marchés régionaux et internationaux. À travers le Programme de démarginalisation économique des familles défavorisées, le PNUD a apporté son soutien à des programmes de formation approfondie et de subventions, notamment des services d'aide aux entreprises, afin d'appuyer l'autonomisation économique des foyers défavorisés, y compris les ménages dirigés par une femme. Il a également apporté son soutien à la mise en place d'un comité national qui examinera les accords commerciaux et les cadres de coopération.

34. L'UNESCO et ses partenaires ont remis des bâtiments en état dans quatre villages palestiniens afin qu'ils servent de centres à des associations de femmes. Ces centres fourniront des services à environ 150 femmes. Grâce à l'implication de ces femmes dans les activités communautaires, l'UNESCO a pu attirer l'attention sur la conservation du patrimoine culturel et de son rôle comme instrument de

développement socioéconomique, notamment par le biais du tourisme culturel. ONU-Habitat a mené à bien un projet d'hébergement générateur d'emplois pour des femmes défavorisées dans la ville d'Hébron, où 100 habitations ont été construites. Il a également été créé un centre de formation technique et professionnel pour les femmes marginalisées où des activités économiques à petite échelle et des coopératives ont été lancées.

35. Différentes initiatives ont cherché à développer les compétences des femmes ainsi que leur capacité à créer et commercialiser différents produits. ONU-Femmes a permis à 70 femmes de Cisjordanie et de la bande de Gaza de se former à la conception et la production d'objets artisanaux et autres produits de qualité destinés à la vente. Deux manuels de formation ont également été rédigés; l'un porte sur la commercialisation de produits culturels réalisés par des femmes et le second sur le rôle des femmes dans la diversité biologique agricole. Une initiative appuyée par le PNUD et la FAO, la National First Initiative, a entrepris de promouvoir et commercialiser à l'échelle locale et mondiale des produits culturels et agricoles de haute qualité provenant de 28 associations de femmes.

36. La CNUCED a exécuté un projet intitulé « Développement des capacités pour faciliter le commerce palestinien » qui a pour objectif d'accroître la représentation des femmes au sein du personnel du Conseil de chargeurs palestiniens (sur les 7 employés, on compte 3 femmes) et de son conseil d'administration (dont 2 membres sur 13 sont des femmes), dans le cadre des initiatives pour développer les moyens de production et faciliter le commerce palestinien. Environ 220 femmes ont bénéficié de ce projet, qui a également permis à 173 femmes de suivre des ateliers et des formations sur le commerce et la gestion de la chaîne logistique.

37. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a continué d'appuyer la promotion et le développement de coopératives exclusivement féminines. Au cours des deux dernières années, l'OIT a fourni une aide technique à la Direction générale des coopératives du Ministère du travail. Plus récemment, l'Organisation a travaillé en étroite coopération avec la Direction générale afin d'identifier de nouveaux secteurs économiques non traditionnels pour le développement des coopératives féminines. Il a également formé les conseillers du Ministère du travail chargés des questions liées aux coopératives afin qu'ils soient mieux à même de conseiller les coopératives exclusivement féminines.

38. ONU-Femmes a continué à renforcer la viabilité et l'autonomie financière des centres de proximité destinés aux femmes, et à garantir aux femmes des communautés marginalisées de meilleurs moyens de subsistance et une plus grande sécurité économique, au moyen du programme Women Run School Canteens qui est maintenant bien établi dans les 13 gouvernorats de Cisjordanie. En septembre 2014, 53 organisations de proximité participaient au programme au nombre desquelles 18 centres qui réalisaient des bénéfices et avaient pratiquement atteint l'indépendance financière. Le programme a permis de créer des emplois à temps partiel et d'assurer un revenu mensuel à environ 625 femmes.

39. La FAO, le PAM, le PNUD et l'UNWRA ont poursuivi leurs interventions destinées à améliorer la sécurité alimentaire, en accordant une attention particulière aux femmes. La FAO a pour objectif d'accroître les revenus, de stabiliser les capacités de production agricole et d'améliorer la sécurité alimentaire des foyers vulnérables en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Plus de 1 160 femmes ont reçu son aide dans le domaine agricole, par exemple pour l'élevage du petit bétail. Le

PAM a contribué à l'autonomisation des femmes par des activités de sensibilisation à la nutrition dans la bande de Gaza. Ces formations, dont 1 000 femmes ont bénéficié, avaient pour objectif de sensibiliser aux effets nutritionnels des aliments et d'appuyer le rôle essentiel des femmes, qui assurent la sécurité alimentaire de tout le foyer, gèrent les ressources alimentaires et préparent les repas. Des réseaux de renforcés et informels de femmes ont été créés en marge de ces formations afin de favoriser la résilience des femmes, en leur permettant de bénéficier d'un réseau de soutien, au-delà de celui de leur famille proche.

40. Le PNUD a contribué à améliorer l'accès des femmes aux ressources et à la sécurité alimentaire en Cisjordanie, à travers le développement des systèmes d'irrigation et la mise en valeur des ressources en eau. Au total, 2 820 femmes ont bénéficié de la modernisation des réseaux d'irrigation, qui a eu pour effet une nette augmentation des surfaces cultivées et de la capacité de stockage d'eau. L'UNWRA a aidé 2 761 foyers de réfugiés, dont 8 543 femmes (soit 49% du nombre total de bénéficiaires), qui ont bénéficié du programme de bons alimentaires. L'Office de secours a également appuyé le programme travail contre rémunération dont 3 665 femmes ont bénéficié (soit 48 % du nombre total) et dans le cadre duquel il a proposé des emplois rémunérés.

41. Pendant les hostilités à Gaza, l'UNWRA et le PAM ont mis en place un programme exceptionnel de distribution de vivres, destiné à des familles qui jusqu'alors ne recevaient pas d'aide alimentaire de la part du Programme. On estime que 620 000 personnes ont bénéficié de cette aide, dont 305 014 femmes.

D. État de droit et violence à l'égard des femmes

42. Les organismes des Nations Unies ont continué d'exécuter une série d'initiatives visant à améliorer l'accès des femmes à la justice et à renforcer les capacités en matière de prévention et de lutte contre les violences qui leur sont faites. La priorité a continué d'être accordée aux activités appuyant la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes (2011-2019).

43. Dans le cadre de son programme sur l'accès à la justice et l'état de droit, le PNUD a appuyé la création de groupes de la problématique hommes-femmes dans les domaines de la justice et de la sécurité, ainsi que la promulgation de lois et de politiques soucieuses de l'égalité entre les sexes. Plus précisément, dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes, il a renforcé les capacités du Comité législatif de l'égalité des sexes afin de réviser et d'améliorer les projets de loi, de règlement et amendements en tenant compte de la problématique hommes-femmes. Des officiers supérieurs de la police civile palestinienne ont pu suivre un programme conduisant à l'obtention d'un diplôme accrédité sur l'administration publique et la prise en compte du souci de l'égalité des sexes, délivré par l'Université de Beir Zeit. Le Programme a également appuyé la mise en place d'une équipe spéciale sur l'égalité des sexes dans le domaine de la sécurité, créée sous les auspices du Ministère de l'intérieur et constitué de sept organismes de sécurité palestiniens, qui ont adopté des recommandations pour intégrer la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des projets, politiques et programmes. Les résultats obtenus par cette équipe spéciale ont alimenté l'élaboration du plan stratégique pour le secteur de la sécurité (2014-2016), qui

propose des étapes concrètes pour renforcer et développer les outils et les politiques nécessaires à la prise en compte de la problématique hommes-femmes par les services de sécurité.

44. À travers ce plan stratégique, le PNUD a proposé des services d'assistance juridique à près de 20 000 femmes en 2013, tels que des consultations, des informations et une représentation juridique, en particulier dans des cas de ruptures et de querelles dans la famille qui sont fréquemment liées aux violences familiales, notamment des demandes de divorce, de séparation, de la garde des enfants ou de pension alimentaire faites par des femmes, ainsi que des problèmes de succession. Le Programme a également appuyé une enquête réalisée en collaboration avec l'Institut d'études des femmes à l'Université de Beir Zeit sur la façon dont le public perçoit la réforme des lois sur la famille, que les futures réformes prendront en compte. À Gaza, le réseau d'assistance juridique Awn, qui mobilise des membres de la société civile, a constitué un conseil de justice pour les questions liées à la problématique homme-femme afin de proposer une assistance juridique aux détenues et faire campagne sur les questions relatives à la politique juridique pour soutenir les droits fondamentaux des femmes. L'une de ces campagnes a eu pour résultat positif la décision prise par les autorités de facto d'enlever la mention « divorcée », stigmatisante pour les femmes, des cartes d'identité. En Cisjordanie, l'aide apportée au Fonds palestinien de pensions pour développer les relations institutionnelles avec d'autres instances du Gouvernement, a permis au Fonds d'augmenter son taux de recouvrement et d'assurer une allocation mensuelle à davantage de femmes et d'enfants parmi les plus marginalisés de Cisjordanie.

45. Un certain nombre d'organismes des Nations Unies ont apporté leur soutien à des activités visant à sensibiliser la population aux violences faites aux femmes et à développer les offres de soutien. Au cours de la période considérée, 311 membres du personnel de l'UNWRA et près de 1 000 membres d'associations locales ont reçu une formation sur la violence sexiste et les droits des femmes en Cisjordanie, notamment en matière de santé procréative et sexuelle. D'octobre 2013 à juin 2014, 166 rescapés de violences sexistes (dont 87 % de femmes et de filles) ont été identifiés et ont pu recevoir de l'aide, parmi lesquels une assistance psychosociale. Pour répondre à crise dans la bande de Gaza, l'UNWRA a accordé une importance particulière à la protection des femmes et des filles dans ses abris provisoires, où le nombre de personnes déplacées et réfugiées n'a jamais été aussi élevé. Cette protection comprend la possibilité pour les victimes de toute forme de violence de bénéficier d'une aide 24 heures sur 24, une sensibilisation du personnel des abris à ces problèmes, l'organisation de campagnes pour sensibiliser les hommes et les femmes aux risques engendrés par les violences sexuelles et sexistes ainsi que la création de salles polyvalentes destinées aux femmes et aux filles vivant dans les abris. En 2014, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a organisé trois séminaires dans trois lieux différents de Gaza avec des dirigeants locaux, et les a exhortés à faire respecter les droits des femmes dans leurs communautés. En mai et juin 2014, le Haut-Commissariat, en collaboration avec l'ordre des avocats de Gaza et les organisations non gouvernementales partenaires, a organisé pour les juristes de Gaza des ateliers d'une journée, ayant pour thème les principes en matière des droits de l'homme et comprenant des sessions sur les violences sexistes.

46. S'appuyant sur les résultats de l'étude de 2012 sur les violences sexistes¹⁷, l'OIT s'est associée à l'Université de Beir Zeit en Cisjordanie pour promouvoir un environnement plus favorable à l'égalité des sexes. En juin 2014, l'OIT a organisé un programme de formation des formateurs à l'intention du personnel de l'Institut d'études des femmes à l'Université de Beir Zeit, ayant pour objet la méthode d'audit de la transversalisation de la problématique hommes-femmes. Cette formation visait à renforcer le rôle de l'Institut dans la promotion de l'égalité des chances et de traitement au sein de l'université, tout en développant les capacités à identifier les problèmes liés à des discriminations sexistes sur le lieu de travail et à intervenir, le cas échéant.

47. Actuellement, le FNUAP appuie l'établissement d'un mécanisme visant à recueillir des données concernant les violences sexistes ainsi que la mise en place d'un système national d'orientation pour renforcer les services multisectoriels et aider les victimes de violences sexistes, en coopération avec le Ministère de la santé, le Ministère des affaires féminines, la police civile palestinienne et le Ministère de la justice.

48. Au moyen de son programme pour le renforcement de l'accès des femmes à la justice, ONU-Femmes a renforcé les compétences d'un noyau de juristes dans le domaine des poursuites judiciaires contre les responsables de violences faites aux femmes. Le Procureur général palestinien a nommé 15 juristes spécialisés (9 hommes et 6 femmes) chargés de fournir une aide judiciaire aux femmes victimes de violence, de les représenter et d'élaborer des procédures opérationnelles permanentes concernant les poursuites contre les coupables de violences contre les femmes. ONU-Femmes a continué à fournir une assistance technique à l'ordre des avocats palestinien, qui a organisé à l'intention de 20 juristes une formation spécialisée sur le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et les normes internationales concernant la façon de traiter les violences à l'encontre des femmes. Les juristes, par le biais de l'ordre des avocats palestinien, ont continué à apporter leur assistance juridique aux femmes détenues dans les centres de détention et de réinsertion ainsi qu'aux réfugiées victimes de violences sexistes. ONU-Femmes a en outre proposé une formation aux officiers du service de protection de la famille de la police civile palestinienne, visant à renforcer leur capacité à traiter les violences faites aux femmes dans le cadre des procédures opérationnelles permanentes, afin d'assurer le respect de la légalité et la protection des droits.

49. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a continué à appuyer et à renforcer les capacités de la police civile et des Ministères de la justice et de l'intérieur palestiniens à gérer, administrer, dispenser et élargir l'offre de services médico-légaux conformément aux normes internationales, notamment en ce qui concerne les enquêtes sur les cas de violences sexistes. Sept médecins palestiniens, qui suivent à Amman un programme de spécialisation en médecine légale sur quatre ans, viennent d'achever leur première année de formation. Un guide des « meilleures pratiques » concernant le traitement des cas de violences sexistes a été élaboré à l'intention des médecins légistes et des acteurs du système de justice pénale, parallèlement à un programme de formation aux soins infirmiers spécialisés et à l'établissement d'un laboratoire médico-légal.

¹⁷ OIT, *Gender Based Violence in the Workplace: An overview from the occupied Palestinian territory-Policy Brief* (2012).

50. Au cours du second semestre de 2014, le PNUD et ONU-Femmes ont entrepris la mise en œuvre d'un nouveau programme conjoint relatif à l'état de droit, à la justice et à la sécurité en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, de façon à systématiser les interventions en faveur de l'égalité entre les sexes dans toutes les composantes de l'état de droit et à développer des compétences spécialisées pour faire face aux cas de violences sexistes.

E. Pouvoir et prise de décisions

51. Au cours de la période visée par le présent rapport, ONU-Femmes a appuyé la création d'un groupe national de soutien et de promotion en faveur de la participation politique des femmes et de leur accès aux sphères de la prise de décision. Ce groupe est composé de 100 représentants issus du parti politique de l'OLP, de défenseurs des droits des femmes, de porte-parole des jeunes et de représentants d'organisations de la société civile de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Les membres du groupe ont suivi des formations sur les concepts d'égalité des sexes, sur la charte des droits des Palestiniennes, sur la loi sur le statut personnel, sur le code pénal, sur le droit du travail, sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Depuis sa création¹⁸, le groupe a procédé à l'examen des statuts des partis politiques sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes. Au niveau local, ONU-Femmes a appuyé la création de dix comités dans les zones rurales de Cisjordanie afin de promouvoir la participation des femmes à la vie politique et publique. ONU-Femmes a également soutenu la création du comité non officiel pour la Constitution, composé de 24 jeunes femmes et de cinq jeunes hommes désireux d'infléchir le processus d'élaboration de la Constitution palestinienne afin qu'elle tienne compte de la problématique hommes-femmes.

52. Le PNUD a continué d'appuyer l'Initiative palestinienne en faveur du dialogue et de la démocratie dans le monde, mise au point pour renforcer les capacités de 50 jeunes dirigeantes palestiniennes dans tout le territoire palestinien occupé. Cette initiative a notamment pour objectif de les aider à consolider les réseaux qu'elles se sont créés et à mieux se mobiliser pour favoriser l'élaboration de politiques et de réglementations qui répondent aux besoins des femmes et renforcent tant leur participation que leur représentation politiques.

F. Développement des institutions

53. ONU-Femmes a continué de fournir son assistance technique et son appui institutionnel au Ministère de la condition féminine, notamment pour le suivi de la Stratégie nationale intersectorielle sur l'égalité des sexes (2014-2016), adoptée par le Conseil des ministres en avril 2014, et pour l'examen, sous l'angle de la problématique hommes-femmes, du Plan palestinien de développement national 2014-2016 et des stratégies sectorielles connexes, y compris dans les domaines du travail, de la gouvernance locale et de l'éducation (2014-2016). En partenariat avec l'OIT, ONU-Femmes a aidé le Comité national pour l'emploi des femmes à mettre au point son plan stratégique 2015-2017, qui vise essentiellement à accroître la

¹⁸ Ce groupe a été créé au cours du dernier trimestre de 2013.

participation des femmes au marché du travail et à défendre leurs droits, tout particulièrement dans les secteurs de l'agriculture et des technologies de l'information. Dans le cadre de son programme de financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ONU-Femmes a ouvert la voie au renforcement des capacités des acteurs nationaux dans les domaines de la budgétisation et de la planification tenant compte de la problématique hommes-femmes. Les ministères d'exécution ont continué de bénéficier d'une assistance technique pour la planification tenant compte de la problématique hommes-femmes, ce qui a permis de former plus de 91 responsables gouvernementaux au cours du dernier cycle de planification du Gouvernement pour 2014-2016. ONU-Femmes a également appuyé l'élaboration de la Charte pour l'égalité des hommes et des femmes au sein du dispositif local de coordination de l'aide, afin de forger une vision et des valeurs communes qui permettent d'aborder les questions liées à l'égalité des sexes au sein de ladite structure. La CESAO, en collaboration avec le Ministère de la condition féminine, a organisé une série d'ateliers sur les questions liées à la problématique hommes-femmes afin de renforcer les capacités des fonctionnaires concernés.

54. À l'issue de plusieurs consultations avec ses constituants tripartites en 2013, l'OIT a mis au point un programme de promotion du travail décent 2013-2016 qui traite des insuffisances principales du marché du travail et promeut les droits des travailleurs. Le programme encourage l'esprit d'entreprise et l'amélioration des capacités des jeunes, hommes et femmes, ainsi que le développement de coopératives. L'OIT a également réalisé une étude dans le domaine du travail qui s'inspire d'un examen de la législation relative à l'égalité entre hommes et femmes mené par le Comité national pour l'emploi des femmes et d'une brève évaluation du système d'inspection du travail réalisée par l'OIT. Les conclusions de l'étude, notamment pour ce qui est des obstacles opposés à la participation des femmes au marché du travail, ont été intégrées dans un document d'orientation assorti de recommandations claires portant entre autres sur des prestations de maternité dans le cadre de la loi sur la sécurité sociale en cours d'élaboration ainsi que sur la définition d'une disposition en matière de droit du travail palestinien qui vise à prévenir le harcèlement sur le lieu de travail.

55. Le PNUD a apporté son appui au Ministère des affaires sociales afin d'inclure la question de l'autonomisation économique des femmes dans la stratégie nationale de protection sociale. Le Palestine Trade Center (Centre du commerce palestinien), grâce au soutien du PNUD, a intégré la dimension d'égalité hommes-femmes dans son système de gestion axée sur les résultats, dans le manuel administratif et du personnel, dans le manuel financier et dans le code de déontologie récemment établi, et a créé une base de données sur les entreprises dirigées par des femmes.

56. Pendant la période considérée, l'OMS a organisé, à l'intention de 100 responsables de niveau intermédiaire du Ministère de la santé issus de différentes régions de la Cisjordanie, cinq ateliers portant sur le renforcement des capacités dans le domaine des déterminants sociaux de la santé, à l'occasion desquels elle a exposé des concepts et des méthodes d'analyse et de traitement des déterminants sociaux de la santé des hommes et des femmes.

57. Les entités des Nations Unies ont lancé plusieurs initiatives afin d'évaluer les différents besoins des femmes et des filles et de veiller à ce qu'il en soit tenu compte dans le cadre de l'action humanitaire. ONU-Femmes et le Bureau de la

coordination des affaires humanitaires ont organisé des ateliers avec des organisations de femmes à Gaza afin de définir les moyens et les possibilités de leur participation aux mécanismes de coordination de l'action humanitaire. Ces ateliers ont permis aux organisations de femmes de mettre en commun leurs connaissances et leur expérience en vue de remédier aux lacunes de l'intervention humanitaire pendant le cycle de 2015 et au-delà, notamment en validant l'analyse menée par un conseiller pour la problématique hommes-femmes dans le domaine humanitaire sur les priorités spécifiques en matière d'égalité des sexes et dont le processus d'appels humanitaires pour 2015 devra tenir compte. Afin de mieux cibler l'action humanitaire, ONU-Femmes a réalisé une enquête sur le terrain concernant la situation des femmes et des filles dans la zone d'accès restreint de la bande de Gaza. Cette enquête offre une analyse de l'impact du conflit frontalier sur la protection des femmes et des filles ainsi que sur leurs moyens de subsistance et leur accès aux services dans le cadre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

58. L'UNESCO, par l'intermédiaire du Women's Research and Documentation Center (Centre de recherche et de documentation des femmes) a contribué au renforcement des capacités liées à la recherche à caractère directif : 48 professionnels (40 femmes et 8 hommes) issus de départements publics, semi-publics et privés de recherche et chargés de la problématique hommes-femmes, ont suivi un programme de renforcement des capacités de 96 heures. L'UNESCO a également organisé des séances supplémentaires de formation sur le thème de la planification faisant place aux femmes pour 22 membres du comité consultatif sur l'égalité des sexes du secteur de la sécurité de l'Autorité palestinienne.

59. La CESAO encourage la mise au point, pour la Palestine, d'un cadre national de statistiques ventilées par sexe qui comporte des indicateurs tenant compte de la problématique hommes-femmes et ventilés par sexe. Un tel cadre permettra aux responsables politiques de suivre les progrès accomplis quant aux engagements nationaux et mondiaux en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

IV. Conclusions et recommandations

60. La période visée par le présent rapport a été marquée par une série d'événements inquiétants, notamment par l'intensification brutale des tensions et des violences entre Gaza et Israël et par la suspension des négociations directes sur le statut définitif. L'opération militaire de grande envergure lancée par l'armée israélienne du 8 juillet au 26 août 2014 dans la bande de Gaza a provoqué une situation d'urgence humanitaire caractérisée par des destructions, une dévastation et des déplacements de population d'une ampleur sans précédent qui ont à leur tour aggravé la vulnérabilité et l'instabilité. Les femmes, les filles, les garçons et les hommes ont été diversement touchés par la crise; aussi tous les groupes doivent-ils participer plus activement à la conception et à la planification des programmes humanitaires de relèvement et de secours. Il est essentiel de veiller à ce que les femmes participent à toutes les étapes de la programmation. Par ailleurs, les jeunes gens et les jeunes filles, qui représentent l'essentiel de la population de Gaza, doivent avoir leur mot à dire pour ce qui est de la définition de leurs besoins et priorités particuliers lors de la planification et de la mise en œuvre des opérations de secours et de relèvement.

61. De nombreuses observations formulées dans les rapports antérieurs demeurent d'actualité. Les restrictions de circulation et d'accès, la poursuite de l'expansion des colonies et la violence des colons, la démolition des infrastructures palestiniennes et les déplacements de population, la fragmentation du territoire et la fermeture du territoire palestinien occupé, en particulier la bande de Gaza, continuent d'avoir des répercussions d'autant plus défavorables qu'elles touchent la vie des femmes palestiniennes et de leur famille. L'instabilité ambiante dresse des obstacles colossaux au développement de l'État de Palestine. Comme le montre le rapport, les progrès accomplis en matière d'indicateurs de développement restent fragiles et sujets à régression, y compris s'agissant des droits des femmes. Les graves difficultés auxquelles l'ONU et ses partenaires sont confrontés dans leurs travaux font sérieusement entrave aux efforts déployés pour répondre aux besoins immédiats et à long terme.

62. La région connaît toujours des taux élevés de chômage, de pauvreté et d'insécurité et de nombreuses femmes et filles palestiniennes se heurtent encore à des obstacles très importants dans l'accès aux services de base, aux soins de santé, au soutien psychologique, à l'eau et à l'assainissement, aux institutions de justice et aux débouchés économiques. Des signes d'aggravation de l'insécurité alimentaire, la piètre qualité des environnements et des services éducatifs, ainsi que les difficultés croissantes rencontrées par les femmes sur le marché du travail, sont autant de questions méritant, dans l'année à venir, une attention accrue et une réponse qui tienne davantage compte des besoins des femmes. Les situations critiques en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène ainsi que les problèmes dans le domaine énergétique, survenus notamment à Gaza à la suite du récent conflit, soulèvent également de vives inquiétudes qui doivent être prises en compte d'urgence par l'ensemble des parties intéressées.

63. En dépit du renforcement des cadres normatifs en vigueur, les violences faites aux femmes demeurent un sujet de profonde préoccupation. Des efforts et

des investissements soutenus sont nécessaires si l'on veut améliorer et développer les services et l'accès à la justice pour les victimes. Comme l'indiquent les rapports précédents et ainsi qu'il est apparu clairement durant la période considérée, l'insécurité et la pauvreté peuvent aggraver la discrimination fondée sur le sexe et les mauvais traitements infligés aux femmes, y compris sur le lieu de travail, se traduisant pour les Palestiniennes par des niveaux élevés de violence dans les sphères publique et privée. Il convient, dans l'année à venir, de placer en tête des priorités la prévention de toutes les formes de violence et de discrimination à l'encontre des femmes et des filles.

64. Au cours des deux dernières années, l'État de Palestine, avec l'appui de l'ONU, a consenti des efforts louables en matière de renforcement des cadres stratégiques et de mise en œuvre ainsi que des capacités institutionnelles afin de lutter contre la violence à l'égard des femmes et de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il s'est agi notamment d'élaborer et d'approuver la Stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes (2011-2019) et la Stratégie nationale intersectorielle sur l'égalité des sexes (2014-2016), ainsi que d'inclure des engagements en matière d'égalité des sexes dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de la Palestine et dans le nouveau plan national palestinien de développement. Il sera nécessaire, tout en apportant un soutien technique et financier au Ministère de la condition féminine et aux organisations de la société civile, de faire montre d'une volonté politique forte aux plus hauts niveaux et entre les ministères d'exécution si l'on veut parvenir à leur mise en œuvre efficace. L'adhésion aux conventions et traités internationaux, y compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, impose de nouvelles obligations requérant des systèmes de responsabilisation et de suivi efficaces. L'ONU est disposée à prêter son concours à la mise en œuvre et au suivi de ces obligations.

65. Si des progrès ont été accomplis dans l'amélioration de la collecte et de l'analyse de données ventilées par sexe, il reste toutefois essentiel de poursuivre le renforcement des capacités de collecte et d'analyse de données ventilées par sexe et par âge portant sur tout l'éventail de questions ayant des incidences sur la vie des Palestiniens. Comme les rapports précédents le soulignent, de telles données et analyses doivent faire partie intégrante de toute initiative en matière d'élaboration des politiques, de planification et de programmation, et éclairer les rapports et les séances d'information que produit le système des Nations Unies à l'intention des organes intergouvernementaux concernés.

66. L'ONU continuera d'œuvrer à l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. La participation des femmes palestiniennes et israéliennes au processus et aux négociations de paix doit être soutenue dans l'esprit des résolutions 1325 (2000) et 2122 (2013) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Il est nécessaire que tous les acteurs s'inspirent des initiatives prometteuses en cours d'élaboration et bénéficiant notamment du soutien d'ONU-Femmes et du PNUD pour œuvrer de façon plus déterminée au renforcement de la participation et du rôle dirigeant des femmes à tous les échelons de la prise de décisions ainsi qu'au soutien des femmes élues ou nommées. La bonne pratique que constitue l'exercice du dialogue direct entre les organisations féminines de la société civile et les hauts représentants des organismes des Nations Unies devrait être maintenue.